

ECOLE / RPI

| | | |
|-------------|-----------------------------------|--------------------|
| NOM | RPI Beuxes, Messemé, Sammarçolles | DATE DE LA RÉUNION |
| COMMUNE (S) | Beuxes, Messemé, Sammarçolles | 03 / 11 / 2020 |

Participants

: présent.e, : excusé.e

La réunion a été proposée en présentiel / distanciel

| Représentantes des parents d'élèves | Education nationale | Collectivités | Autres participants |
|---|--|--|---|
| Mme Dessaint <input checked="" type="checkbox"/> Mme Bontemps <input checked="" type="checkbox"/> Mme Philippe <input checked="" type="checkbox"/> Mme Kesteman <input checked="" type="checkbox"/> Mme Mangold <input checked="" type="checkbox"/> | - Présidente Mme Masson (présentiel) <input checked="" type="checkbox"/> - Enseignantes Mme Suire (présentiel) <input checked="" type="checkbox"/> Mme Bonnet <input checked="" type="checkbox"/> Mme Croisé <input checked="" type="checkbox"/> - IEN Mme Jussaume <input type="checkbox"/> | M.me Fleuriau , 1 ^{ère} adjointe Beuxes (présentiel) <input checked="" type="checkbox"/> Mme Cassegrain, 3 ^{ème} adjointe Sammarçolles <input checked="" type="checkbox"/> M Pasquier CCPL <input checked="" type="checkbox"/> | Invité.s Mme François, maire de Messemé <input type="checkbox"/> |

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Marion Croisé

Ordre du jour

1) Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves.

2) Le vote pour réunir les trois conseils d'école du RPI en un seul conseil.

En cas de vote favorable à la réunion des trois conseils d'école, l'ordre du jour du conseil d'école du RPI sera :

1) Rappel des missions du conseil d'école

2) Règlement intérieur

3) Les effectifs du RPI pour l'année scolaire 2019-2020 et prévisions pour l'année 2020-2021

4) Le fonctionnement des écoles

5) Organisation du temps scolaire

6) Hygiène et sécurité

7) Les travaux dans les écoles

8) Les projets des différentes écoles

1. Fonctionnement du conseil d'école

Elections des représentants des parents d'élèves

Chaque école a organisé ses propres élections le vendredi 9 octobre.

Voici le compte rendu des élections des représentants des parents d'élèves de chaque école :

| École | Inscrits | Votants | Suffrages exprimés | Blancs ou nuls | Nb de sièges | Titulaires élus | Suppléantes élues |
|--------------|----------|---------|--------------------|----------------|--------------|---------------------------|-------------------------|
| Beuxes | 75 | 53 | 44 | 9 | 2 | Mmes Dessaint et Philippe | Mmes Mangold et Capelle |
| Sammarçolles | 63 | 44 | 37 | 7 | 2 | Mmes Kesteman et Bontemps | |

Les parents élus le sont jusqu'à la prochaine élection en 2021 et organiseront donc les élections de l'année prochaine.

Mme Masson remercie les parents élus de l'année dernière pour la préparation des enveloppes.

Vote pour siéger en un seul conseil d'école pour l'année 2020-2021.

A l'unanimité, il a été voté que les conseils des deux écoles se feront en commun pour le reste de l'année.

Validation du compte rendu précédent

Lecture des missions du Conseil d'Ecole.

Le conseil d'école est constitué pour un an. Il est composé des enseignants, des maires des communes, du délégué départemental de l'éducation nationale, de l'inspecteur de l'éducation nationale, des représentants élus des parents d'élèves (un titulaire et un suppléant ; seuls les titulaires ont le droit de vote).

Le conseil d'école établit le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école, donne son avis sur toute question touchant au fonctionnement de l'école et à la vie de l'école (cantine, hygiène et sécurité, activités périscolaires, travaux, ...).

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

Le règlement intérieur n'a pas eu de modification par rapport à l'année dernière mis à part un paragraphe qui a été rajouté en lien avec la crise sanitaire. Il est commenté.

Il est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité a été annexée au règlement intérieur.

Vote également pour la charte internet qui est adoptée à l'unanimité.

3. Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école

*** Voici les Projets prévus des écoles (plus ou moins réalisables en fonction de l'évolution de la crise sanitaire) :**

Communs tous les ans : - école et cinéma

- voyage de fin d'année

Ecole et cinéma

Beuxes : 1^{ère} séance de cinéma le jeudi 8 novembre : « un conte peut en cacher un autre »

2^{ème} séance : « La ruée vers l'or » le 10 janvier

3^{ème} séance : « Le chant de la mer » le 2 avril

Crué : 1^{ère} séance le 14 janvier : « 1,2,3 Léon »

2^{ème} séance le 26 mars : « Les petits z'escapades »

en plus pour les GS et les CP : « le chant de la mer » le 20 mai

Piscine du 07 / 12 / 2020 au 21 / 01 / 2021 le lundi après-midi et jeudi matin

25 / 01 / 2021 au 12 / 03 / 2021 le lundi après-midi et jeudi matin pour Crué

Les 2 classes de Beuxes iront ensemble sur les mêmes créneaux.

La classe de Mme Bonnet doit aller à la piscine avec une classe de l'école de Ceaux-en-Loudun. Avec les protocoles sanitaires actuels, il a été décidé en équipe pédagogique entre les deux écoles que l'école de Sammarçolles ira à la piscine uniquement sur la séance du lundi et l'école de Ceaux-en-Loudun ira uniquement sur la séance du jeudi afin d'éviter le brassage des élèves.

Pour l'instant (mois de novembre), ces activités sont annulées.

Spectacle culture en herbe :

Beuxes : le 12 / 03 / 2021 : « Magic box »

Journée RPI de l'année dernière le 17 Décembre à Beuxes

Ateliers de Noël

Spectacle de magie « J'aime po les lapins » offert par l'Adasc puis la journée se clôturera avec un goûter par classe.

Journée RPI le 24 juin à Beuxes

Répétition du spectacle de la fête d'école et fabrication des programmes le matin

Spectacle offert à tous les enfants l'après midi et goûter .

Les sorties de fin d'année non réalisées l'année dernière sont reconduites cette année, à savoir :

école de Crué : sortie à la ferme de Thuré

école de Beuxes : sortie au parc de Dienné.

Les dates seront choisies ultérieurement.

Fête de l'école le vendredi 25 juin 2021 en soirée à Beuxes

Projet du prix Renaudot des benjamins pour la classe des CM1-CM2 le 28 mai 2021

La fête du livre pour la classe de CE1-CE2 avec Rudy Martel comme auteur.

Ces projets ne sont réalisables que par les actions menées par **l'ADASC** (association d'enseignants et de parents).

4. Ressources humaines de l'école

Effectifs actuels :

1 TPS → 2 TPS à partir de janvier (demande d'une inscription par une famille habitant une commune autre que le RPI puis souhaite scolariser sa fille dans l'école)

8 PS } 33 élèves (32 pris en compte)

12 MS

12 GS

Un départ d'une MS au 20/11 est prévue, ce qui fait un effectif de 32 pour la maternelle.

5 CP

10 CE1

13 CE2

9 CM1

7 CM2

} 44 élèves

Soit 76 élèves au 20/ 11 (77 en janvier) répartis en 4 classes :

- 2 à l'école de Crué : TPS-PS-MS : 20 et 21 en janvier;

GS- CP : 17 soit 37 élèves à Crué ; 38 en janvier

- 2 à l'école de Beuxes : CE1- CE2 : 23 ;

CM1-CM2 : 16 soit 39 élèves à Beuxes

* Effectifs pour 2021 :

8 PS (peut-être un déménagement)

8 MS

11 GS

} 27 élèves

12 CP

5 CE1

10 CE2

13 CM1

9 CM2

(peut-être un déménagement)

} 49 élèves

(peut-être un déménagement)

} Soit 76 élèves voire 73
(19- 18,25 de moyenne
par classe)

Concernant les petits sections, les enfants dont les aînés ne sont pas dans le RPI ont été enlevés.

Les maires vont se renseigner auprès des nouvelles familles pour savoir s'ils mettront leur premier enfant dans le RPI.

TPS : il y en aurait 15 (5 de Sammarçolles, 8 de Beuxes et 2 de Messemé).
5 seulement pourraient être scolarisées car nées en début d'année (janvier/ février/mars).

Effectif qui serait alors de 81 ou de 78 avec les 3 déménagements.

Il est rappelé que les TPS sont accueillies habituellement dans la limite des places disponibles.
A partir d'un effectif de 25 élèves dans la classe de PS-MS, la question se pose. Le conseil des maîtres prend alors la décision car ne nous ne sommes pas à l'abri d'inscriptions en cours d'année.

Les logements construits à Beuxes seront à la location en début d'année 2021. Il pourrait donc y avoir des inscriptions pour la rentrée 2021.

*** Avenir du RPI**

La mairie de Sammarçolles indique qu'ils envisagent de contacter la société « Algeco » pour étudier la possibilité de mettre des bâtiments modulaires. Cette initiative permettrait de commencer à étudier la possibilité de rassembler les 4 écoles sur le même site.
Le dossier est amorcé et un devis sera demandé.

*** Horaires des écoles**

Crué : 8 h 45 - 11 h 45 puis 13 h 15 - 16 h 15
Beuxes : 9 h 00 - 12 h 00 puis 13 h 30 - 16 h 30
accueil 10 minutes avant

APC (Activité, Pédagogique Complémentaire):

- Pour Crué le mardi et le jeudi de 12 h 35 à 13 h 05. Mme Jussaume a donné son accord étant donné que la pause méridienne minimale est de 1 h 30.

Pour le respect du rythme des jeunes élèves, chaque élève ne sera retenu dans le cadre des APC qu'une fois par semaine.

- Pour Beuxes, le mardi de 16 h 30 à 17 h 30.

Mme Masson demande si le ménage des classes peut être décalé après 17 h30 ou être différé au mercredi matin car il est effectué sur le même créneau.

Cantine à Beuxes : Mme Fleuriau indique que les enfants ne sont pas gentils et font beaucoup de bruit.

Il est constaté que la dame de service crie également beaucoup.

Il est rappelé qu'il est impossible d'obtenir un silence complet sur ce temps de pause et que les remarques faites aux enfants doivent être plus ciblées et dites avec plus de bienveillance.

La punition collective doit être évitée : certains enfants très calmes la trouvent très injuste.

Il est reconnu qu'il n'est pas facile de gérer un groupe, surtout sur ce temps de pause. Il est demandé à la mairie si elle peut proposer une formation afin que la dame de service soit mieux armée pour gérer les enfants.

5. Moyens matériels et financiers

Budget alloué par les mairies ou la CCPL :

Crué : pour l'année dernière il y avait un budget de 2 310 en maternelle .
Pour cette année scolaire, le budget est voté en mars / avril de l'année prochaine.
Pour les CP, il y a un budget de 40 euros par enfant.

Beuxes : 1 850 € par année civile

6. Place des parents à l'école

ADASC (association de parents et d'enseignants)

Ses ressources : Cotisation demandée aux parents : 15 € par enfant

Mairie : 200 € par classe

Les différentes actions organisées :

- Les photos de classe ont eu lieu le 17 septembre.
- La vente de jus de pomme bio en décembre : il devait être confectionné le 4 /11.
L'association du Pré Ferron propose de livrer gratuitement 800 Litres déjà tout faits à un prix un peu plus élevé que prévu. L' ADASC va répondre favorablement.
La bouteille sera vendue à 3 €.
- Vente de sapin de Noël en partenariat avec GammVert. Les commandes sont prises jusqu'au vendredi 6 novembre
- Tombola chocolat à Pâques.
- Randonnée prévue le 21 mars 2021 à Beuxes
- Vente de charcuterie au mois d'Avril pour une livraison en Mai 2021
- Vide grenier au mois de mai à Sammarçolles
- Fête d'école le vendredi 25 juin à Beuxes en soirée

La présidente est Mme Reignier.

7. Hygiène et Sécurité

- Les exercices incendie ont été réalisés comme suit :

- **à Beuxes** : le 29 septembre 2020

Les élèves se sont bien dirigés au point de rassemblement, même les nouveaux CE1.

Rassemblement pour une sortie vers le portail central.

L'alarme de la BCD n'était pas très forte. Il faut peut être changer les piles.

- **à Crué** : le 28 septembre 2020 à 9 h 45. Tout s'est bien passé.

Nous avons demandé la mise en place d'un portillon pour que la classe de Mme Bonnet (GS/CP) puisse sortir au niveau du parking pour rejoindre le point de rassemblement.

La mairie indique qu'il va être mis en place.

- PPMS Attentat / intrusion

- **à Beuxes** le 8/10/20 : exercice attentat intrusion en situation « s'échapper ».

Tout s'est bien passé.

Le point de rassemblement a été montré aux élèves.

- **à Crué** le lundi 12 octobre 2020.

Les élèves sont restés dans le silence absolu pendant 5 min (→ attentat intrusion en confinement).

La mise à jour des PPMS a été effectuée dans les deux écoles et a été envoyée à la conseillère pédagogique et à la gendarmerie de Loudun . Ils vont être transmis aux mairies.

Une information sera, comme chaque année, transmise aux familles pour leur expliquer les consignes à respecter, notamment en cas de confinement (PPMS risques majeurs).

Nouveau protocole sanitaire

Les enfants doivent désormais porter un masque dès le CP.

Pendant les récréations, le matériel est permis au sein d'un même groupe.

Pour le sport, le masque peut être enlevé mais la distance préconisée est alors de 2 mètres, ce qui va limiter les activités.

Les enseignantes demandent à la mairie si elles peuvent utiliser encore cette année la salle des fêtes pour des

temps d'activités physiques le mardi en début d'après midi.

Plusieurs questions demandent réflexion :

- Les enfants devront-ils fournir un 3^{ème} masque les jours de sport ?
- Les programmes mentionnent qu'il faut faire du sport tous les jours au moins 30 minutes mais en raison des règles sanitaires, ne vaut-il pas concentrer cette activité sur des temps plus longs dans la semaine ? (enlever son masque, remettre son masque , laver les mains prend du temps).

Organisation à Crué :

Pas de cas de Covid dans l'école à ce jour.

Les entrées et sorties des deux classes se font en deux lieux → TPS / PS / MS au portail et GS CP au logement de fonction.

Les récréations sont en décalées.

Lavage des mains : avant d'entrer dans l'école, avant et après la récréation, avant et après la cantine, avant et après les jeux collectifs, après l'école.

Les deux classes sont séparées d'un mètre dans la cantine.

Pas de gâteau ni de boisson pour les anniversaires.

Prise de température avant d'entrer dans l'école.

Les classes sont aérées avant et après la classe et pendant les récréations.

Organisation à Beuxes :

Pas de cas de Covid dans l'école à ce jour.

Les entrées et sorties des deux classes se font en deux lieux → car et CE1 : CE2 au portail et CM au petit portail de la rue maison neuve.

Lavage des mains : avant d'entrer dans l'école, avant et après la récréation, avant et après la cantine, avant de partir le soir.

Les deux classes sont séparées d'un mètre dans la cantine.

Pas de gâteau ni de boisson pour les anniversaires.

Les récréations sont en décalées et à midi les deux groupes sont séparés dans la cour.

Les classes sont aérées avant et après la classe, à midi et pendant les récréations.

Anticipation de situations :

- Si une classe fermerait en cas de Coronavirus où s'il y avait à nouveau un reconfinement :

- Les mairies n'ont pas d'ordinateurs à prêter aux familles.

- L'école de Beuxes a un ordinateur portable qu'elle peut prêter. selon le sondage passé au début de l'année dans les familles, il y aurait 4 familles demandeuses !

Pour l'école de Crué il n'y a pas de prêt possible car il n'y a pas d'ordinateur en plus.

- A ce jour, la poste n'a pas renouvelé son offre pour envoyer des documents aux familles qui n'auraient pas d'équipements informatiques.

Il est demandé aux mairies si elles prendraient en charge l'envoi éventuel de documents.

- Il est demandé aux mairies si elles ont étudié la fiche « anticipation » : si des enseignantes sont absentes et ne sont pas remplacées, les mairies peuvent-elles proposer une solution de garde ?

Pour Crué , la CCPL n'autorise pas les ATSEM à garder les élèves.

Pour Beuxes, la mairie aurait des personnes qui pourraient intervenir mais il semble difficile qu'elles se libèrent au pied levé.

De nombreuses questions restent en suspens : qu'auraient-elles droit de faire ? Est-il possible que ces personnes viennent sur un temps de classe en amont pour se familiariser avec les lieux et les élèves ? Est-il possible que les enseignantes laissent à disposition des exercices ou du matériel pour occuper les élèves ?

Le dispositif 2S2C (Sport/ Santé/ Culture/ Civisme) est compliqué à mettre en place dans les petites communes (pas de locaux disponibles, de personnels compétents, de partenaires associatifs).

Mme Masson rappelle aux parents qu'il est important lors de la mise en place de dispositif particulier, de faire

remonter (notamment par mail) tout problème rencontré (problème de garde par exemple).

*** Travaux dans les écoles**

Crué : Travaux effectués :

- Mise en place d'une box 4 G.
- Moisissures dans la classe de Mme Bonnet : trous et fissures bouchés sur les fenêtres et la porte.
- Enlèvement de 4 clous sur le mur à l'extérieur de l'école au niveau de l'entrée de la classe de Mme Bonnet.

Travaux demandés :

- Photocopieur en couleur.
- Moisissures dans le logement de fonction.
- La porte de la classe de Mme Bonnet qui va au pré ne ferme pas, quand il fait chaud.
- Problème d'odeur (égouts) dans la classe de Mme Croisé.
- Odeur au niveau des évacuations des eaux pluviales.
- Trou dans la cour de récréation.
- Panneaux en liège pour accrocher les productions des élèves ou des affichages dans les 2 classes.
- Un cache cable pour la classe de Mme Bonnet.

Beuxes : Travaux effectués :

- Des travaux ont été faits pendant les vacances au niveau des anciennes toilettes dans la cour (là où se trouve le matériel de sport). Il y avait un affaissement du sol. Tout a été comblé et regoudronné.
- Un nouvel ordinateur de direction a été installé cet été : il marche très bien. Mme Masson remercie la mairie.
- Le fonctionnement du TBI était très aléatoire. Un USB hub high speed a été acheté : ça alimente davantage le TBI en électricité....ça fonctionne mieux.
Il montre toutefois des signes de faiblesse (l'écriture reste gravée quand on change de page). Il faut garder en mémoire qu'il faudra le changer dans un avenir proche.

Travaux demandés :

- Faire des traits supplémentaires dans la cour pour que les enfants attendent à 1 mètre de distance quand ils n'ont pas de masque.
- La serrure du portillon de la maison neuve ne marche pas bien : des clés ont été refaites mais c'est difficile de barrer ou d'ouvrir. Les cantonniers vont regarder mercredi.
- Ramassage des feuilles dans la cour. Elles sont mouillées et les enfants glissent dessus.
- Les anti pinces doigts doivent être vérifiés et changés si besoin. Certains sont fendus.
- Renouvellement du matériel pour le confinement (PPms) : bouteilles d'eau , pile... La liste va être donnée à la mairie.

8. Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT)

9. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles organisées par les collectivités et mises en œuvre hors temps scolaire, dans les locaux scolaires

Fait à Beuxes

Le 9 novembre 2020

La présidente du Conseil d'Ecole : Mme Masson

La secrétaire de séance : Mme Croisé